

Ensemble portons la liberté de se rassembler, de manifester

Le 11 Mai 2020 le gouvernement desserrait les liens du premier déconfinement et autorisait à reprendre les activités dites "normales": travail, courses...mais maintenait l'état d'urgence et l'interdiction des manifestations (pas plus de 10...) Comme dans plusieurs autres lieux des citoyens réagirent. A Millau le 12 Mai 150 personnes se sont rassemblées (respectant les gestes barrière préconisés dans les super-marchés) afin de défendre la liberté de manifester et de dire la nécessité de se mobiliser.

Chacun, chacune portait une des causes qui lui tenait à coeur et marquait la volonté une convergence sur la liberté de manifester. Des paysans de la Confédération et des écologistes dénonçaient l'exploitation sans limite de la nature et ses conséquences, des travailleurs-ses de la culture la fermeture maintenue des lieux de culture jugés « non essentiels », des usagers du comité local de défense des hôpitaux de proximité (Le Manifeste) aux cotés de syndicalistes SUD de l'hôpital, des gilets jaunes dénonçaient la précarité, et la situation des artisans, d'autres les pertes du pouvoir d'achat des salariés en chômage partiel, la Ligue des Droits de l'Homme annonçait ses recours juridiques sur les libertés. A 20H ce soir là nous avons décidé d'exiger, ensemble, sur le Mandarous des moyens pour les hôpitaux, au lieu d'applaudir chacun sur son balcon.

Convergeant sur la dénonciation de la folie de ce modèle de société, mise en évidence, une nouvelle fois. Appelant à un renversement des logiques. Rappelant que notre santé vaut mieux que leurs profits et qu'Après ne doit pas être comme Avant ! Ensemble nous défendons le Droit de porter nos causes, de défendre la liberté de manifester, de se rassembler.

Sur la base des vidéos de la ville, sans aucune intervention des deux policiers présents, une cinquantaine militants ont été verbalisés. La moitié a décidé de refuser de payer et de s'organiser pour que la justice (et la société) soit saisie, avec la décision d'aller jusqu'à la cour européenne des droits de l'homme, si nécessaire.

Le Conseil d'État recadre le gouvernement

Cette mobilisation a contribué avec celles qui se sont déroulées ailleurs, avec les recours juridiques engagés, à imposer au gouvernement le respect du Droit de manifester :

« Le juge des référés relève que le Haut Conseil de la santé publique ne préconise, dans ses recommandations du 24 avril 2020, aucune restriction à la circulation dans l'espace public tant que les « mesures barrières » sont respectées(..). Alors que la liberté de manifester est une liberté fondamentale, le juge des référés en déduit que, sauf circonstances particulières, l'interdiction des manifestations sur la voie publique n'est justifiée par les risques sanitaires que lorsque les « mesures barrières » ne peuvent être respectées ou que l'événement risque de réunir plus de 5 000 personnes. »

Mais la Police s'entête

La police a tergiversé, doublé les amendes...et finalement la justice nous convoque juste avant la limite de forclusion. Les policiers de Millau ont multiplié les fautes techniques, assurés qu'ils sont de remplir une mission, si cet élément est important en Droit de la Liberté, là n'est pas l'essentiel. Le choix de la police vise à interdire toute critique sociale du modèle de domination en criminalisant les militant-e-s qui résistent.

Le 4 Mai nous donnons rendez vous à 14H au Tribunal de Rodez.

à toutes celles et tous ceux pour qui la démocratie c'est d'abord l'expression des citoyens, le Droit de s'exprimer, de peser sur les décisions, que le prétexte de l'épidémie ne peut réduire au silence et à la soumission. La manifestation sera déclarée et respectera les règles de sécurité.

Les Amendés de Millau le 15 Avril 2021